## COMMUNE DE HAUSSONVILLE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 23 NOVEMBRE 2022

Convocation faite le 17/11/2022 Délibération affichée le 29/11/2022

N° Délib : 29/2022

## **OBJET**: RESTITUTION DE CAUTION A UN LOCATAIRE

L'an deux mil vingt-deux, le 23 novembre, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de HAUSSONVILLE étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur BOUCAUD Christian, Maire.

**Etaient présents les conseillers municipaux :** CANILLAS Benjamin - CLERC Myriam - NICOT Kévin—SIMANSKI Yolande — SERGENT Nicolas

**Étaient absents excusés :** GOGUET Audrey (procuration donnée à CANILLAS Benjamin) – GREGOIRE Hubert – JUNGER Mathieu (procuration donnée à NICOT Kevin) – KREITER Pascal– ROUYER Gilbert

Il a été procédé conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, *Monsieur CANILLAS Benjamin* ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

\*\*\*\*\*\* \*\*\*\*\*\* \*\*\*\*\*

Monsieur le Maire présente l'état des lieux du locataire 2 rue Haute.

Au vu de l'état des lieux et en l'absence de certificat de ramonage et d'entretien de la chaudière en 2022, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la restitution de la caution de 570,00 € minorée de la somme de 211,00 € correspondant au tarif d'un entretien de chaudière et d'un ramonage de cheminée.

Le montant à rembourser à Mme PICARD Vanessa est de 359,00€.

Le Maire : Christian BOUCAUD